

PER
D-297

DIJARI



REVUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

VOLUME 3 / NUMÉRO 3

Photo Paul Labelle Photographie inc.



Photo Editeur Officiel du Québec

Les clientèles aux besoins particuliers

NUMÉRO SPÉCIAL SUR LES

PERSONNES HANDICAPÉES

ENFANTS EN GARDERIE

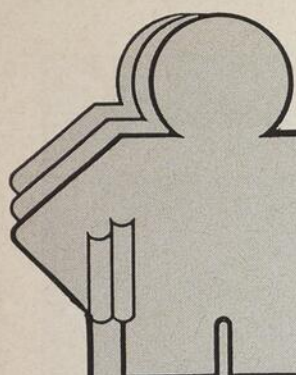
PERSONNES ÂGÉES

MALVOYANTS

MINORITÉS LINGUISTIQUES

Photo Bibliothèque municipale de Sherbrooke





ASSOCIATION
DES DIRECTEURS
DE BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES
DU QUÉBEC

COMITÉ DE RÉDACTION

DENIS BOISVERT
coordonnateur
CLAIRE BOISVERT
JEANNE DÉSAUTELS
MICHÈLE LAMOUREUX
RÉAL MESSIER
PIERRE MEUNIER



ÉDITRICE FONDATRICE

JOSIANE MOULARY-OUERGI



CONCEPTION GRAPHIQUE

MONTAGE
SYLVIE CÔTÉ
514-546-3714



PHOTOCOMPOSITION

IMPRESSION
LES ÉDITIONS GILLES ALLARD INC.
(819) 474-6852



PUBLICITÉ

PIERRE MEUNIER
514-546-3763



DISTRIBUTION

PIERRE MEUNIER

ISSN-0831-4640
DÉPÔT LÉGAL: 1er TRIMESTRE 1986
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

DÉFI est une revue trimestrielle publiée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques publiques du Québec. La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes. Toute reproduction totale ou partielle de textes n'est permise qu'avec l'autorisation du comité de rédaction et doit être accompagnée de la mention: «Extrait de la revue DÉFI».

ABONNEMENT

4 nos 18\$ (individus)
25\$ (institutions)
40\$ (soutien)

DÉFI

S O M M A I R E

VOLUME 3 / NUMÉRO 3

ÉDITORIAL 4

LES PERSONNES HANDICAPÉES

La bibliothèque publique accessible
aux personnes handicapées..... 5

LES ENFANTS EN GARDERIE

La bibliothèque publique
et la garderie..... 9

LES PERSONNES ÂGÉES

Service de prêt aux personnes âgées
au Centre d'Information Documentaire
Côme-St-Germain de Drummondville 12

LES MALVOYANTS

La magnétothèque, une bibliothèque spécialisée 15

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

Le biblioservice Multilingue du Québec:
service offert aux communautés culturelles
par la Bibliothèque municipale de Montréal 17

Les clientèles particulières d'après les
données disponibles au ministère des
Affaires culturelles 19



Michèle Lamoureux, bibl. prof.
Lévis

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES? (1)

En 1987, l'Office des personnes handicapées du Québec présentait un mémoire à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec afin de s'assurer que la révision des politiques actuelles concernant le développement des bibliothèques publiques québécoises favorise les solutions concrètes pour l'accès aux services par les personnes handicapées.

COMPTE-RENDU DU MÉMOIRE

Bien que, d'après l'auteur, les dix dernières années ont amené une évolution positive quant à l'ouverture des bibliothèques publiques face aux besoins des personnes handicapées, le mémoire présente trente-six (36) propositions d'action pour l'adaptation des services des bibliothèques publiques qui tiennent compte des limitations fonctionnelles des personnes handicapées ou des situations de handicap qu'elles peuvent vivre.

Recommandations au ministère des Affaires culturelles:

L'Office suggère entre autres:

- d'effectuer une étude des services offerts par les bibliothèques publiques aux personnes handicapées;

- de produire régulièrement des données statistiques sur le sujet;
- d'élaborer et de diffuser aux municipalités un guide de planification de l'accessibilité aux immeubles regroupant les services de bibliothèque;
- de modifier les Normes actuelles afin d'accorder une importance réelle aux services offerts aux personnes handicapées.

Recommandations aux bibliothèques publiques:

Les bibliothèques publiques devraient reconnaître comme clientèle prioritaire de leurs interventions les personnes handicapées et élaborer un plan accéléré de mise en oeuvre des propositions émises dans le mémoire en s'assurant que les personnes handicapées puissent être de plus en plus présentes à l'intérieur des activités se déroulant dans les locaux des bibliothèques publiques.

À cet effet, il est recommandé:

- que le personnel préposé à l'accueil ait une formation de base spécifique à l'accueil des personnes handicapées;
- que chaque bibliothèque (ou point de service si nécessaire) soit équipée d'aides techniques telles un tourneur de pages automatique, des pinces de préhension pour les livres, etc.

Services extérieurs:

Certaines bibliothèques publiques mettent sur pied des points de services en centres d'accueil, centres hospitaliers ou institutions spécialisées. Des services à domicile sont aussi disponibles. Il ne faut pourtant pas les considérer comme un moyen d'éviter d'avoir à adapter les locaux et services de base des bibliothèques publiques. Cela doit demeurer un choix des personnes handicapées ou une solution à une perte d'autonomie telle que la fréquentation de la bibliothèque n'est pas possible. Ces formules devraient se développer à condi-

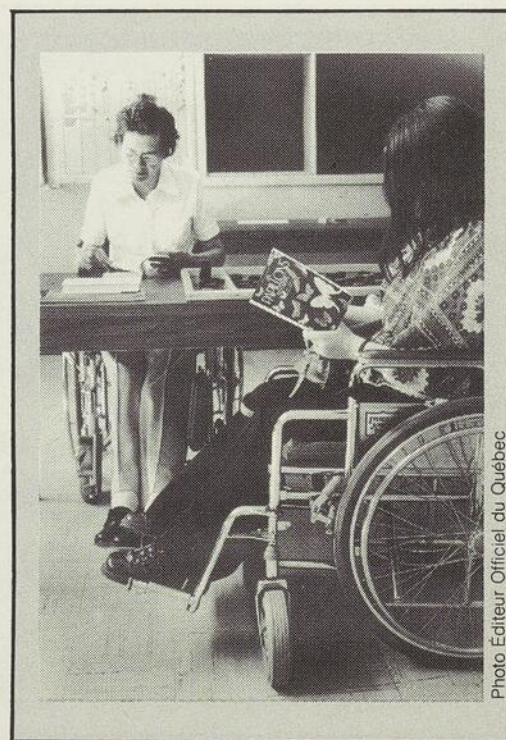


Photo Éditeur Officiel du Québec

tion qu'elles demeurent des alternatives à la fréquentation des locaux de la bibliothèque.

Nouvelles technologies:

L'importance des développements de la technologie, principalement au niveau informatique, permet d'envisager une multitude d'applications dans la réponse aux besoins des personnes handicapées. L'association de la télévisionneuse et du micro-ordinateur, la mise au point de voix synthétiques et de lecteurs optiques des documents imprimés, sont autant de produits qui à court terme ou moyen terme pourraient se retrouver dans les bibliothèques publiques et faciliter l'accès à l'information documentaire.

Prêts inter-bibliothèques:

Les possibilités de prêts inter-bibliothèques permettraient aux personnes handicapées d'avoir accès à l'information documentaire spécialisée les concernant et à celle produite par divers organismes tels la Magnétothèque, l'Institut Nazareth et Louis Braille, etc.

Restrictions budgétaires:

L'auteur est conscient, toutefois, qu'il est difficile de croire que les bibliothèques publiques réussiront à éliminer tous les obstacles à un accès aux services pour les personnes handicapées. Certaines contraintes peuvent être hors de contrôle: les restric-

tions budgétaires limitent les possibilités: les limitations fonctionnelles des personnes handicapées ne sont pas identiques, statutaires et universelles. C'est pourquoi les bibliothèques publiques devraient développer, dans leur personnel, une attitude d'ouverture envers chaque personne handicapée accueillie afin de répondre aux besoins d'une personne handicapée qui débordent le cadre de l'adaptation générale des services: souvent, cette personne pourra elle-même suggérer des moyens de pallier les limites d'adaptation du milieu.

POSITION DE LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, en analysant la situation des bibliothèques publiques du Québec, démontre le retard important qu'occupe le Québec par rapport au concept de bibliothèque publique moderne. Aux carences de développement aux niveaux du personnel, des collections, des locaux et des services, vient s'ajouter le fait que près d'un million de Québécois n'ont pas encore accès à une bibliothèque. Les bibliothèques publiques se sont retrouvées, en plus, devant des compressions budgétaires brutales. Ce qui amène la question suivante: «**Comment faire face à cet épineux problème de l'accroissement des besoins lié à une restriction des budgets?**»

Dans un premier temps:

L'adaptation des bibliothèques pour les personnes handicapées suppose l'accessibilité architecturale. Si la plupart des équipements majeurs respectent cette exigence, ce n'est pas le cas pour les équipements mineurs car on retrouve plusieurs bibliothèques localisées aux étages supérieurs de certains édifices.

Dans un deuxième temps:

Bien que les membres de la Commission trouvent, eux aussi, illusoire de croire que les bibliothèques publiques pourront éliminer rapidement tous les obstacles à l'accès aux services pour les personnes handicapées, ils proposent, tout de même, certaines avenues possibles telles:

- le recours à des formules alternatives au document imprimé comme sources d'information documentaire (livre-cassette, livre braille, système Bliss, etc.);
- l'informatisation et les nouvelles technologies de l'information;
- le financement des bibliothèques ressources afin qu'elles mettent à la disposition de d'autres bibliothèques des ressources particulières et spécifiques;
- les relations avec des bibliothèques de différents types.

Recommandations:

La Commission recommande entre autres:

- que le ministère des Affaires culturelles engage un chargé de projet pour effectuer une étude des besoins particuliers des personnes handicapées, des communautés culturelles et des autochtones et pour proposer des solutions;
- que le ministère des Affaires culturelles élabore et diffuse aux municipalités un guide de planification de l'accessibilité aux immeubles regroupant les services de bibliothèques et qu'il s'assure que les normes d'accessibilité ont été respectées avant de verser toute subvention dans le cadre du programme de construction et de rénovation;
- que les Normes pour les bibliothèques municipales soient révisées avant 1990 en tenant compte des



Photo Editeur Officiel du Québec

préoccupations nouvelles: ...services aux personnes handicapées.

Doit-on favoriser et encourager le développement de bibliothèques spécifiques aux personnes handicapées ou s'en remettre aux bibliothèques pour dispenser ce service? Quelle doit être la politique du ministère des Affaires culturelles face aux demandes d'aide financière qu'il reçoit depuis plusieurs années de la part de la Magnétothèque, de l'Institut Nazareth et Louis Braille, etc.? Des subventions ont été accordées jusqu'ici par des décisions ad hoc et sans aucune politique ou objectifs ou programmes établis. Faut-il de temps, la Commission n'a pas été en mesure d'étudier suffisamment cette question et de proposer des solutions appropriées. C'est pourquoi la Commission recommande:

- que le ministère des Affaires culturelles décrète un moratoire sur toute nouvelle subvention à être accordée aux institutions spécialisées, telles la Magnétothèque, l'Institut Nazareth et Louis Braille,

etc., jusqu'à la fin de l'étude proposée précédemment.

DES RECOMMANDATIONS SUR LES TABLETTES?

Les intentions du ministère des Affaires culturelles sur les suites à donner aux recommandations de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques en ce qui concerne la clientèle des personnes handicapées se définissent comme suit:

- accélérer le processus d'informatisation des bibliothèques publiques et l'introduction de toute nouvelle technologie susceptible de rendre les ressources documentaires plus facilement accessibles aux usagers;
- réaliser une étude afin d'évaluer les besoins particuliers des personnes handicapées.

CONCLUSION

De même que le gouvernement du Québec se doit d'assurer et de déve-

lopper la qualité de vie des Québécois sous tous ses aspects, les services des bibliothèques publiques sont là pour apporter un soutien essentiel aux activités éducatives, économiques, industrielles, scientifiques, récréatives et culturelles et pour soutenir le concept démocratique d'une société libre où chacun a des chances égales de s'épanouir.

Il ne suffirait souvent que de bien peu de choses pour que les bibliothèques jouent leur rôle auprès des citoyennes et citoyens handicapés.

L'année 1981 était déclarée Année internationale des personnes handicapées. L'aviez-vous oublié?

Nous sommes présentement en pleine décennie des personnes handicapées telle que déclarée par l'Organisation des Nations-Unies. Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 3 décembre 1982 vise, entre autres, la participation pleine et entière des handicapés à la vie sociale et l'égalité, leur donnant



de **A à Z**

Nous comblons tous vos besoins d'abonnements

SERVICE AU QUÉBEC:

- Centre de traitement à St-Lambert
- Equipe spécialisée
- Banque de données
- Avis professionnels
- Représentant des ventes
- Sur demande, une liste complète de nos prix est disponible, et cela sans frais

LES SERVICES D'ABONNEMENT

CANEBSO

SIX BOUL. DESAULNIERS
SUITE 308
ST-LAMBERT, QUE J4P 1L3
(514) 672-5878
Ligne directe pour Québec:
(800) 361-7322

RENCONTRE AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES

Trois personnes handicapées membres du comité d'accessibilité de l'organisme «Personnes Handicapées Autonomes de la Rive-Sud» ont bien voulu donner leurs commentaires sur le sujet.

Pour eux, l'Office des personnes handicapées du Québec ne représente pas leur réalité. C'est pourquoi le mémoire est défini comme idéaliste et peu adéquat en ce qui a trait à l'application des mesures d'accessibilité.

À la question: **Doit-on favoriser et encourager le développement de bibliothèques spécifiques aux personnes handicapées ou s'en remettre aux bibliothèques publiques pour dispenser ce service?** La réponse s'avère unanime:

NON AU «GHETTO»/OUI À L'INTÉGRATION

même si les ressources mises à leur disposition peuvent être moindres.

À la question: **Ne pouvant éliminer rapidement tous les obstacles à l'accès aux services pour les personnes handicapées, quelles devraient être les priorités?** La réponse:

Priorité 1: ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE

Cependant, tenant compte de la diversité des limitations fonctionnelles des personnes handicapées, l'important est d'être à l'écoute des personnes handicapées elles-mêmes, car le plus important se résume en un mot: ACCUEIL.

Indépendamment des problèmes de communication, si le personnel est en mesure de nous recevoir avec le plus de disponibilité et d'ouverture d'esprit possible, on réussira à répondre à nos besoins et à éliminer la majorité des obstacles.

des chances égales à celles de l'ensemble de la population. Nous avons donc jusqu'en 1992 pour que les bibliothèques répondent à ces objectifs.

(1) Bien que certains passages concernent la personne handicapée en général, la réflexion s'est faite exclusivement au niveau de la personne ayant une déficience physique.

RÉFÉRENCES

Bergeron, Henri. Mémoire à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Drummondville: Office des personnes handicapées du Québec, 1987.

La bibliothèque canadienne accessible: guide de planification d'un environnement sans obstacle. Ottawa: Bibliothèque Nationale du Canada, 1986.

Les bibliothèques publiques une responsabilité à partager: rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. Québec: Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, 1987.

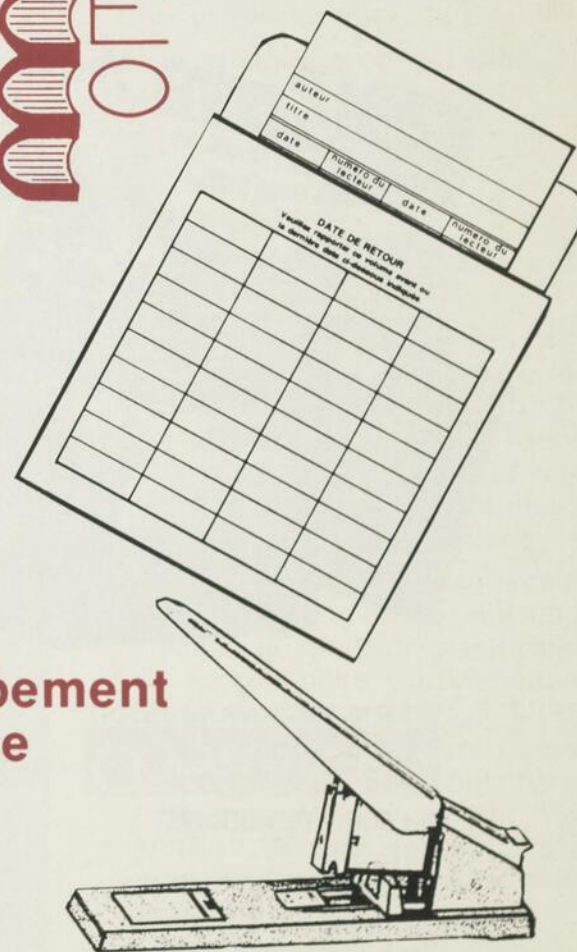
Êtes-vous un handicap pour vos usagers handicapés? guide de sensibilisation du personnel des bibliothèques aux besoins documentaires des personnes handicapées. Montréal: Asted, 1984.

Suites à donner au rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Québec: Ministère des Affaires culturelles, 1988.

BIBLIO SERVICE
8900 BOUL INDUSTRIEL
CHAMBLY, QUÉBEC J3L 4X3
TÉL. : (514) **658-5140**



**Spécialiste en équipement
de Bibliothèque**



LES ENFANTS EN GARDERIE



Jeanne Desautels, bibl. prof.
Sherbrooke

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET LA GARDERIE

Au Québec, depuis toujours, les garderies publiques et privées rencontrent un certain nombre de difficultés financières dont les médias ont fait mention à maintes reprises. La solution définitive de ces difficultés a fait l'objet de très nombreuses promesses électorales, à différents niveaux.

On compte, au Québec, au moins 731 garderies, qui peuvent recevoir environ 36 000 enfants d'âge préscolaire¹. Les ressources de ces garderies étant généralement très limitées, elles ne sont pas en mesure de mettre à la disposition de leur jeune clientèle tous les équipements et tout le matériel pédagogique dont peut rêver un directeur de garderie conscient de ses grandes responsabilités.

Dans certains cas, on peut trouver dommage que les garderies n'aient pas les moyens de s'offrir certains équipements dont elles pourraient faire un usage fréquent. Par contre, pour certains services ponctuels, ainsi que pour l'utilisation de certains biens très dispendieux ou très volumineux, plusieurs garderies ont pris la bonne habitude d'exploiter les ressources mises à leur disposition par différents services et organismes publics.

La bibliothèque publique qui possède une collection de documents destinés aux jeunes est un de ces services intéressants que peut exploiter le personnel d'une garderie.

D'autre part, pour la bibliothèque publique, les enfants d'âge préscolaire constituent une clientèle particulièrement importante car, comme plus personne ne l'ignore, c'est dès cet âge qu'on commence à

acquérir des habitudes de lecture. La bibliothèque publique a également tout intérêt à offrir des services et un encadrement de qualité à cette jeune clientèle car c'est dès ce moment qu'elle doit se bâtir une bonne réputation dans l'esprit de chacun de ces apprentis-lecteurs.

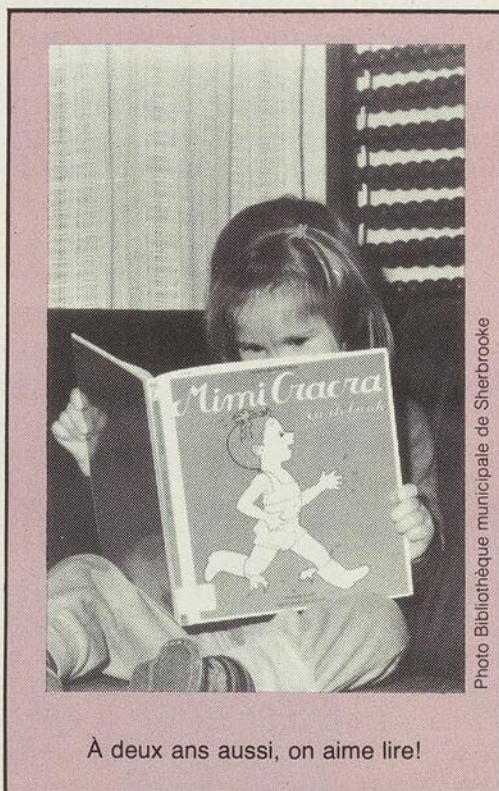


Photo Bibliothèque municipale de Sherbrooke

À deux ans aussi, on aime lire!

Comme un nombre significatif d'enfants d'âge préscolaire sont regroupés dans les garderies, les bibliothèques publiques devraient consulter des éducateurs oeuvrant dans ces institutions. Elles pourront ainsi obtenir des données et des commentaires intéressants pouvant les guider dans la mise en place de nouveaux services ou encore dans l'amélioration de services existants.

Au moment de préparer le contenu de cet article, nous avons consulté

M. Léo Borréga, le président du Regroupement des garderies privées du Québec, afin de connaître les attentes de son organisme face au réseau des bibliothèques publiques du Québec. Nous avons également réalisé un sondage auprès des garderies situées sur le territoire de la ville de Sherbrooke, afin de vérifier leur degré de satisfaction face aux services que leur offre leur bibliothèque municipale.

L'OPINION DU PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT DES GARDERIES PRIVÉES

Le Regroupement des garderies privées du Québec n'a pas encore adopté une position officielle au sujet des attentes de ses membres face aux bibliothèques publiques. Les propos que tient son président, M. Borréga, ne reflètent donc que son opinion personnelle, en tant qu'éducateur de garderie et en tant qu'utilisateur professionnel de bibliothèque publique.

«Selon moi, la bibliothèque idéale devrait pouvoir offrir aux enfants d'âge pré-scolaire une section spécialement destinée à leurs besoins, et de préférence, dans une salle fermée. Cette salle contiendrait des livres, des casse-têtes ou autres jeux éducatifs, dans un décor stimulant et avec un ameublement à la portée des enfants. Les enfants devraient avoir accès à des aides visuels tels que des films et des diapositives, qui pourraient être visionnés dans une salle à part, conçue pour les enfants, et qu'il serait possible de réserver à l'avance.

Il serait également souhaitable de disposer, en tout temps, des services d'une personne ressource en charge de la section pré-scolaire. Cette personne devrait être capable d'aider les éducateurs, d'animer les histoires et d'organiser d'autres activités avec les enfants, telles que jeux ou dessins se rapportant à une histoire, etc.»

De plus, M. Borréga apprécierait la possibilité, pour les éducateurs de garderie, d'emprunter une dizaine de livres par semaine. Finalement, il souligne la nécessité de prévoir des heures d'ouverture en matinée autant qu'en après-midi.

LES GARDERIES DE SHERBROOKE

En juin 1988, nous avons effectué un sondage auprès de 20 garderies opérant dans les limites de la ville de Sherbrooke et susceptibles d'utiliser les services offerts par la Bibliothèque municipale de Sherbrooke.

Afin d'aider les lecteurs à mieux comprendre les résultats de ce sondage, voici une brève description des services qui sont présentement offerts par la Section des jeunes de la Bibliothèque municipale de Sherbrooke, à sa clientèle d'âge pré-scolaire:

- une collection de près de 40 000 documents pour les jeunes, dont 5 500 sont destinés aux enfants d'âge pré-scolaire.
- un local aménagé spécialement pour ce groupe d'âge et dans lequel sont exposés les 5 500 documents qui leur sont destinés.
- une collection de 50 vidéo-cassettes ainsi qu'une douzaine de livres géants.
- un règlement de prêt qui permet à un abonné individuel d'emprunter 6 volumes à la fois, pour une période de 3 semaines, ou encore à une institution (garderies, classes, etc.), d'en emprunter 30, également pour une période de 3 semaines.
- un total de 46.5 heures d'ouverture par semaine, comprenant 3 avant-midi.

— un service d'animation qui n'est présentement pas accessible aux garderies.

— une bibliothèque de référence qui est disponible pour aider les enfants, les parents et les éducateurs dans leurs choix de documents.

Le sondage devait nous permettre de vérifier l'intérêt des éducateurs de garderie face aux livres pour enfants comme outil de travail. Ce sondage devait aussi nous permettre de vérifier leur niveau de satisfaction face aux services qui leur sont présentement offerts par la bibliothèque publique de leur municipalité. Finalement, ce sondage cherchait à identifier clairement les sources d'insatisfaction dans ce groupe d'usagers.

Les vingt garderies qui ont été approchées pour participer à notre sondage ont reçu un questionnaire auquel elles étaient invitées à répondre par écrit. Seize garderies ont accepté de répondre à notre questionnaire. Par l'intermédiaire de ces seules garderies, la Bibliothèque municipale de Sherbrooke pourrait rejoindre 638 enfants d'âge pré-scolaire, ce qui représente environ 16% des enfants de ce groupe d'âge, à Sherbrooke.



LIBRAIRIE

Les Éditions Arts, Lettres et Techniques Inc.

LIBRAIRIE ACCRÉDITÉE

747-4784

SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

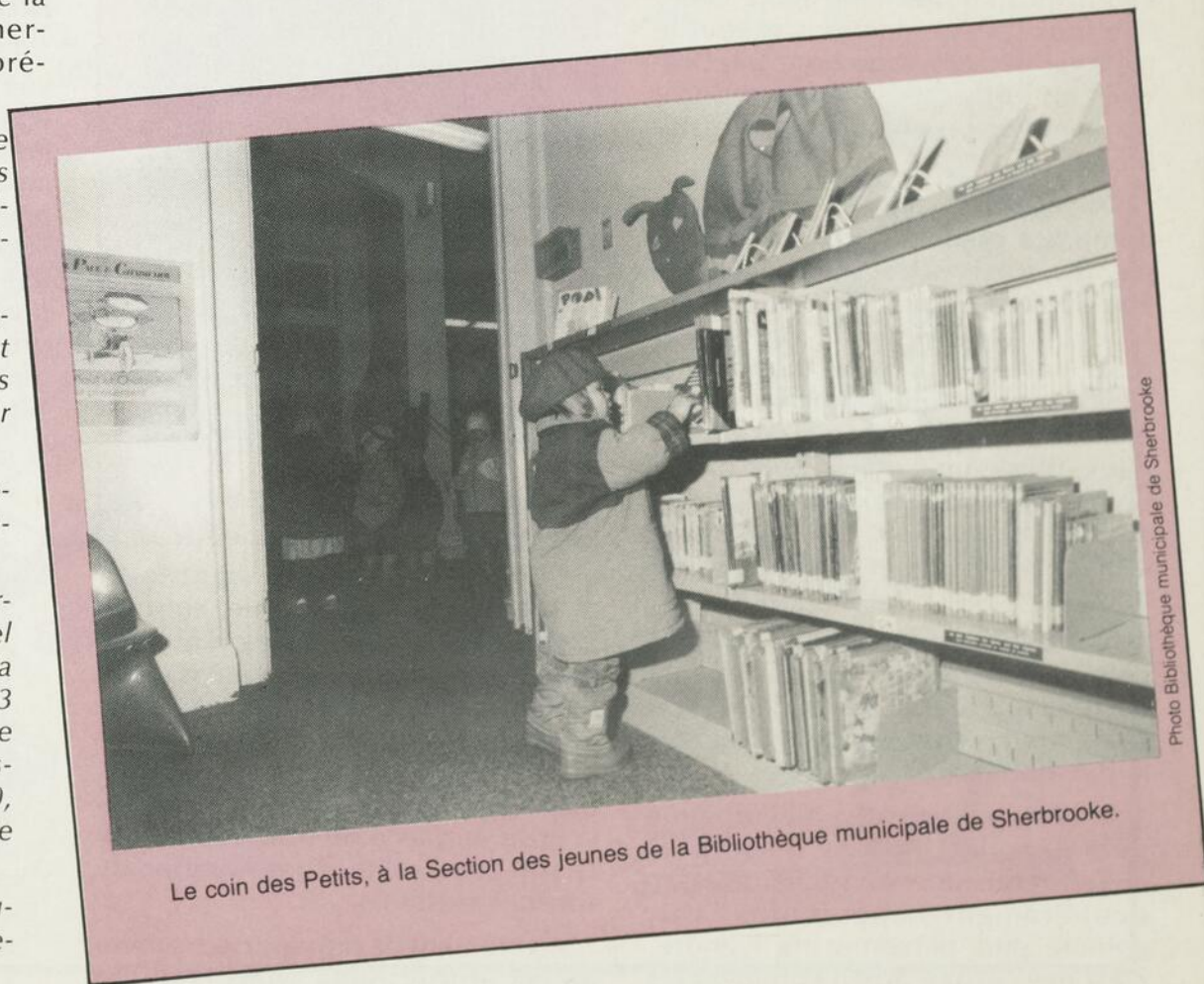
747-4785

LE PLUS VASTE CHOIX DE LIVRES SPÉCIALISÉS

901, boulevard Ste-Croix

Ville St-Laurent

Montréal, Québec H4L 3Y5



Le coin des Petits, à la Section des jeunes de la Bibliothèque municipale de Sherbrooke.

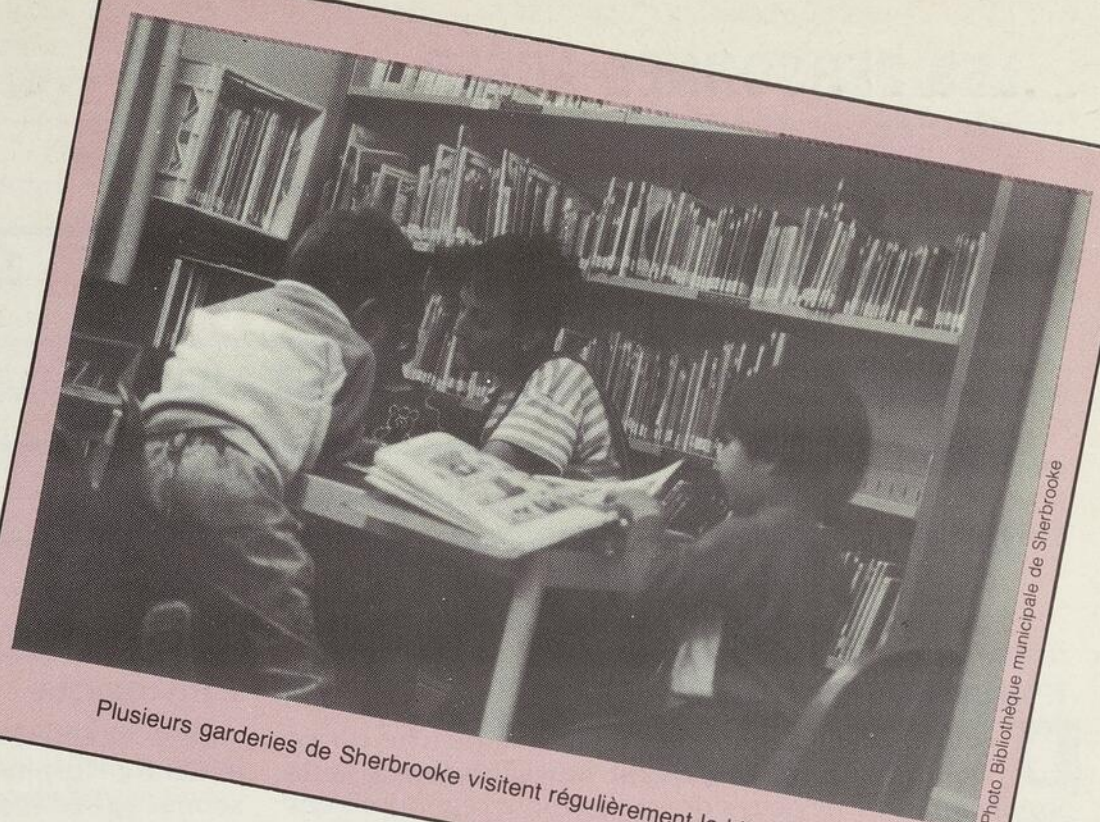
Photo Bibliothèque municipale de Sherbrooke

La compilation des réponses nous indique que:

- 14 garderies fréquentent assidûment la bibliothèque et y empruntent des livres.
- 13 garderies possèdent aussi une petite collection de livres.
- parmi les 3 garderies qui ne possèdent pas de livres, une seule ne fréquente pas la bibliothèque.
- 13 garderies incitent les enfants à regarder des livres, au cours de leur journée à la garderie.
- 12 garderies ont aménagé un coin de lecture où leur personnel assure un certain encadrement.
- 12 garderies signalent que leur personnel amène des enfants à la bibliothèque, lorsqu'ils viennent y emprunter des livres.
- 7 garderies amènent occasionnellement des enfants à la bibliothèque pour leur permettre de bouquiner et de faire de la lecture sur place.
- 14 garderies sont satisfaites du nombre maximum de livres qu'il leur est permis d'emprunter (30 documents). 9 de ces garderies indiquent qu'elles n'empruntent pas toujours ce nombre maximum de livres.
- 9 garderies se disent satisfaites de la période de prêt de trois semaines, tandis que 5 garderies souhaiteraient voir cette période prolongée à au moins 4 semaines.
- 14 garderies sont satisfaites de la **quantité** de volumes que leur offre la Section des jeunes.
- 13 garderies se disent satisfaites de la **qualité** des volumes que leur offre la bibliothèque. Une seule garderie signale éprouver parfois de la difficulté à sélectionner ses volumes.
- plusieurs garderies ont spontanément signalé que la collection de livres géants leur plaisait beaucoup.

Les deux garderies qui ne fréquentent pas la bibliothèque en attribuent la raison à l'éloignement, ou encore à un horaire incompatible.

La plupart des garderies apprécieraient que la bibliothèque leur offre un certain nombre de nouveaux services, en plus des services qui leur sont déjà offerts.



Plusieurs garderies de Sherbrooke visitent régulièrement la bibliothèque.

Photo Bibliothèque municipale de Sherbrooke

La possibilité de participer à des activités d'animation, et en particulier à l'**Heure du conte**, de préférence le matin, est vivement souhaitée par l'ensemble des garderies qui ont répondu à notre sondage. Quelques garderies souhaitent pouvoir obtenir des bibliographies thématiques.

Quelques répondants aimeraient que le personnel de la bibliothèque se rende à la garderie pour y tenir des activités d'animation se rapportant aux livres. Une augmentation du nombre d'heures d'ouverture, particulièrement en avant-midi, faciliterait le travail des éducateurs qui désirent fréquenter la bibliothèque avec des groupes d'enfants reposés.

Le sondage dont les résultats vous sont communiqués dans ces pages était un sondage «artisanal», mais il a quand même réussi à vérifier ce que nous voulions vérifier. Ses résultats sont très révélateurs.

Notre sondage nous a permis de constater que le livre est vraiment perçu, par les éducateurs des garderies de Sherbrooke, comme un outil favorisant le développement de l'enfant. Le niveau de satisfaction face aux services offerts par la bibliothèque semble généralement très bon, même si plusieurs répondants ont exprimé quelques suggestions qui permettraient de bonifier ces services.

CONCLUSION

Assurément, le directeur de bibliothèque publique qui pourra et qui osera, dans les années 1990, investir largement et judicieusement dans des services destinés aux enfants pourra revenir présenter dans ces mêmes pages, au cours des années 2110, un formidable bilan au sujet de la fréquentation de sa bibliothèque par une fidèle clientèle de jeunes adultes.

Pour une bibliothèque publique, investir dans les services à offrir à une clientèle jeune, c'est aussi investir dans la construction d'une future clientèle adulte. Mais accepter cet investissement, c'est surtout rendre un immense service à des citoyens à part entière.

Finalement, pour la bibliothèque publique, chercher à rejoindre les jeunes dès le plus bas âge, c'est simplement commencer par le commencement.

¹ Ces données sont tirées d'un recensement réalisé par l'Office des services de garde à l'enfance et rendu public le 31 mars 1987. Ces données sont cependant incomplètes, car l'Office précise que son recensement n'a pas retracé toutes les garderies opérant sur le territoire québécois.

LES PERSONNES ÂGÉES



Micheline Duplessis
Drummondville

SERVICE DE PRÊT AUX PERSONNES ÂGÉES AU CENTRE D'INFORMATION DOCUMENTAIRE CÔME-ST-GERMAIN DE DRUMMONDVILLE

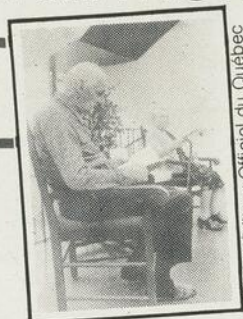


Photo Editeur Officiel du Québec

1. SITUATION:

Depuis quelques années, la société se penche sur ce phénomène nouveau qu'est le vieillissement de la population. Des services s'organisent pour répondre à des besoins différents. Ainsi, des logements mieux adaptés sont offerts à une population qui cherche à se regrouper dans des centres mieux organisés: service d'infirmière, intercom pour raisons de sécurité, animateurs en loisirs, cours offerts par le service d'éducation des adultes, etc. En effet, ces personnes, bien qu'autonomes, éprouvent des difficultés à combler ces besoins de soins, de sécurité et de loisirs individuellement en raison de leur âge, de leur santé ou de leurs difficultés financières.

Si pour l'adulte en pleine vie professionnelle, le loisir est surtout une activité de détente, pour le retraité, il devient une occupation indispensable à son insertion sociale. Toute forme de loisirs et de détente organisée diminue l'isolement. L'apport d'un service de lecture adapté aux personnes âgées ne pouvant se rendre à la bibliothèque se veut un moyen de faire sentir aux personnes âgées qu'elles sont membres de la communauté. La lecture est une activité privilégiée, à la portée de tous et qui permet une valorisation de la personne âgée à ses propres yeux et aux yeux de la société. Elle se veut un moyen qui permettra aux personnes du 3e âge de conserver une image très positive d'elles-mêmes. Maslow, dans son échelle de besoins, reconnaît l'importance d'être stimulé mentalement. La lecture est un excellent moyen pour être sensibilisé aux sujets de l'heure, pour garder l'esprit en éveil, pour développer la mémoire, l'esprit critique, l'esprit de curiosité.

2. BUT

Ainsi, dans le but de rendre accessible aux aînés qui ne peuvent se déplacer, une collection qui répondra à leurs goûts et à leurs besoins, le Centre d'information documentaire Côme-Saint-Germain offre un service de lecture aux personnes âgées vivant en institution ou dans des foyers et qui éprouvent des difficultés à se déplacer. Ce présent travail se veut l'occasion de tracer les grandes lignes de ce service.

3. HISTORIQUE

Le service a été mis sur pied de façon graduelle. En 1985, le Centre Hospitalier Georges-Frédéric (hôpital pour personnes âgées et pour malades chroniques) avait déjà un service de bibliothèque entièrement organisé par les bénévoles. Ce service fonctionnait bien. Cependant, leurs principales difficultés se situaient au niveau de la collection et du manque de bénévoles pour assurer un service régulier. Avec un budget de \$500.00 par année, la bibliothèque ne pouvait acheter les dernières parutions, répondre aux demandes spéciales ou se procurer les volumes écrits en gros caractères. De plus, le prêt de cassettes est un service grandement apprécié pour les personnes qui éprouvent de sérieuses difficultés de vision. C'est pourquoi, les bénévoles oeuvrant à la bibliothèque du Centre Hospitalier ont fait une demande au Centre d'information documentaire pour avoir accès à la collection du Centre. Comme cela représentait un grand nombre de documents et une gestion assez compliquée, le Centre a décidé d'offrir les services d'une technicienne pour quelques heures par semaine.

STATISTIQUES 1986

MOIS	Prêts	Utilisateurs	Documents	Moy. doc./ Util.	Moy. doc./ Prêts	Visites	Hrs/Prés.
JANVIER	121	66	314	4.76	2.60	10	44.00
FÉVRIER	151	84	404	4.81	2.68	10	44.00
MARS	134	85	370	4.35	2.76	9	33.00
AVRIL	130	93	369	3.97	2.84	9	33.00
MAI	145	90	461	5.12	3.18	10	44.00
JUIN	90	74	358	4.84	3.98	9	33.00
JUILLET	—	—	—	—	—	—	—
AOÛT	54	50	156	3.12	2.89	4	12.00
SEPTEMBRE	125	83	318	3.83	2.54	8	32.00
OCTOBRE	146	81	434	5.36	2.97	10	40.00
NOVEMBRE	120	78	336	4.31	2.80	8	32.00
DÉCEMBRE	88	73	265	3.63	3.01	7	27.00
TOTAL	1 304	93	3 785	4.01	2.69	94	374.00

De plus, le Centre Hospitalier offre un service de Centre de jour. Le Centre de jour a pour mission de recevoir des personnes âgées qui demeurent chez elles mais qui ont des besoins au niveau de la santé, de la socialisation. Le Centre de jour reçoit environ 90 personnes par semaine réparties sur 5 jours. Elles reviennent au Centre de jour à toutes les semaines. Le service de lecture s'est étendu à cette clientèle du Centre Hospitalier. À la fin de 1986, le service de prêt aux personnes âgées était offert à

plus de 350 bénéficiaires du Centre Hospitalier et du Centre de jour et 93 personnes âgées se sont prévaluées du service: 3785 documents furent prêtés durant l'année (volumes, revues, cassettes).

Le Centre d'information documentaire a demandé une légère contribution (abonnement symbolique au montant de \$5.00) défrayée par l'institution. Chaque groupe était rencontré à toutes les deux semaines. Le service exigeait 10 heures de présence auprès des personnes et 10 heures de préparation (planification, choix et préparation des documents, statistiques et recherches d'aide au lecteur).

Bientôt, ce fut au tour du Pavillon d'Youville de bénéficier du service de prêt aux personnes âgées. Trente personnes empruntent des livres, des cassettes et des revues régulièrement sur une population d'environ 110 personnes. Cela représentait maintenant 13 heures de présence et 10 heures de préparation. Comme le service était entièrement pris en charge par une technicienne travaillant à temps partiel (30 heures par semaine), nous pouvons dire que plus du deux tiers de son temps était consacré au service.

En 1987, le Centre d'information a connu des coupures de personnel. Un remaniement des tâches a été nécessaire pour assurer les services minimum au niveau même de la bibliothèque. Le service de prêt aux personnes âgées a donc été interrompu. Cependant, à la suite d'un mouvement de protestation de la part des bénéficiaires du service, le conseil municipal a décidé de remettre sur pied le service. Si l'on tient compte du fait que le service a été interrompu pendant trois mois, nous pouvons dire qu'il a pris de l'ampleur car 124 personnes ont emprunté 3925 documents. Nous remarquons que le nombre d'heures de présence influencent la moyenne de documents empruntés par un membre.

Depuis 1988, de nouveaux centres d'accueil bénéficient du service. Il s'agit de l'Oasis et de Berthe-Luce, des Îlots Louis-Pierre, de l'Ermitage. Dans ces petits centres, ce sont des bénévoles, supervisés par la personne responsable du service, qui font les choix de volumes et le prêt de documents. Au mois de septembre 1988, 145 personnes empruntaient 4471 documents.

SERVICE DE PRÊT AUX PERSONNES ÂGÉES STATISTIQUES 1987

MOIS	Prêts personnes ayant emprunté	Utilisateurs membres actifs	Documents livres, cass. revues	Moy. doc./ Util.	Moy. doc./ Prêts	Visites	Hres/Prés.
JANVIER							
FÉVRIER							
MARS							
AVRIL	201	83	589	7.10	2.93	14	48.00
MAI	150	88	476	5.41	3.17	10	38.00
JUIN	137	87	522	6.00	3.81	9	30.00
JUILLET							
AOÛT	70	70	212	3.03	3.03	5	16.50
SEPTEMBRE	171	117	572	4.89	3.35	14	46.00
OCTOBRE	171	122	582	4.77	3.40	14	47.00
NOVEMBRE	165	125	541	4.33	3.28	14	46.00
DÉCEMBRE	124	124	431	3.48	3.48	9	30.50
TOTAL	1 189		3 925	4.33	2.94	89	302.00

	Prêts	Utilisateurs	Documents	Moy. doc./ Util.	Moy. doc./ Prêts	Visites	Hres/Prés.
C.H.G.F.	576.00	48.00	2 089.00	43.52	3.63	31.00	124.00
C. JOUR	470.00	49.00	1 514.00	30.90	3.22	44.00	132.00
PAV. D'YOU.	143.00	35.00	322.00	9.20	2.25	14.00	46.00
TOTAL	1 189.00	132.00	3 925.00	29.73	3.30	89.00	302.00

4. ACTIONS AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

4.1 Rôle auprès des personnes âgées

Pour ce faire, la technicienne en documentation, responsable de ce projet, voit à:

- 1) Établir un contact personnalisé avec les personnes âgées.
- 2) Mettre à la disposition des abonnés une collection variée touchant des sujets répondant à leurs intérêts.
- 3) Informer des nouvelles parutions.
- 4) Faire les réservations de documents ou les suggestions d'achat.
- 5) Trouver la documentation pertinente à tel ou tel problème ou sujet en vue d'une réponse à une question ou à un besoin très précis ou pratique. (Fais référence à l'aide au lecteur)
- 6) Conseiller dans le choix des volumes.
- 7) Jouer un rôle d'animation en suscitant l'effort, en faisant confiance aux possibilités (ne pas croire trop vite aux limites).

4.2 Exigences de la part du personnel

Les personnes impliquées dans le service (technicienne, technicien, commis, bénévole) devront avoir des attitudes propres à l'aide au lecteur:

- 1) Être attentif aux besoins des gens.
- 2) Aller au-devant des gens.
- 3) Aider les gens à préciser leurs besoins.

4.3 Avantages d'une approche personnalisée

Cette démarche a l'avantage de faire le lien avec les activités et les événements que vivent les personnes âgées et permet d'apporter un complément et un renforcement de l'activité. Par exemple, les personnes qui suivent un cours d'aquarelle sont toujours intéressées par les volumes traitant de la peinture. De plus, cette démarche permet de substituer un document, non disponible sur le moment, par un autre du même genre.

4.4 Éléments d'organisation

Dans le but d'offrir un service professionnel stable et régulier, il a fallu structurer ce service et prévoir des politiques en ce qui concerne:

a) Contacts avec les institutions

— les critères d'admissibilité

Comme il était impossible d'offrir le service à l'ensemble des centres d'accueil, on a accordé la priorité aux bénéficiaires des grandes institutions (hôpitaux, centres d'accueil subventionnés par le gouvernement) et ensuite, aux foyers de plus grande importance.

— la collaboration financière

— de la part des bénéficiaires

— de la part des directions de centres.

Le service est gratuit pour les personnes âgées. La modicité des ressources, sinon la misère des personnes âgées, conditionne la qualité de la vie. Les économies et les rentes ont vite fondu et la personne âgée cache souvent sa misère et hésite à demander un service à sa municipalité ou à ses

enfants. Il serait dommage qu'une personne se prive d'un service pour un montant de \$5.00 par année.

Aucune collaboration financière n'a été demandée sauf un abonnement symbolique. Les centres d'accueil s'engagent à fournir un local pour se regrouper et une bibliothèque avec serrure pour remiser des volumes.

— relations avec l'institution

En premier lieu, il est très important que la personne impliquée dans le service soit favorisée par la direction et bien acceptée par le personnel. Elle devra tenir compte des possibilités pratiques dont on pourra disposer dans l'établissement. Il faudra veiller à ne pas perturber le règlement intérieur de la maison et ne pas entraîner un surcroît de travail pour le personnel.

b) Rencontres:

Une rencontre à toutes les trois semaines s'avère le meilleur rythme en tenant compte du nombre de centres à rencontrer et du manque de personnel. Cela représente la même période d'utilisation que pour les usagers du Centre d'information documentaire.

Les moments de la rencontre devront tenir compte des autres loisirs du centre d'accueil, des périodes apportées à la toilette et aux soins de santé.

Les grands malades qui ne peuvent se déplacer seront rencontrés dans leur chambre tandis que les personnes plus autonomes seront rencontrées en groupe.

c) Documents:

Tout comme à la bibliothèque, il n'y a pas de limite dans le nombre de documents empruntés. Cette politique est d'autant plus importante pour l'utilisateur qui ne peut retourner plus tôt pour échanger ses documents.

Le choix des documents est très important. La majorité des personnes âgées est profondément humiliée par le fait que le corps et l'esprit ne soient pas aussi alertes qu'on le souhaiterait. On comprendra aisément que l'approche des personnes âgées soit délicate. Si le choix des volumes n'est pas adapté au niveau intellectuel (ne pas surestimer ni sous-estimer les capacités), la personne âgée perdra la motivation et aura tendance à se dévaloriser. Cela aura aussi pour effet de renforcer le personnel de l'établissement, souvent sceptique, dans l'idée que le service est parfaitement inutile.

Pour que la personne âgée soit motivée à lire ou à écouter des cassettes, il faudra que cette activité évoque quelque chose en elle. Elle doit susciter des désirs, des intérêts, éveiller des souvenirs. Par un développement progressif, on peut fort bien passer de la sphère habituelle d'un sujet à des domaines plus vastes et réaliser un développement de l'intérêt général qui devra être constamment soutenu si on ne veut pas le voir disparaître assez rapidement.

Pour connaître les goûts et les aspirations des personnes âgées, il suffit de les écouter attentivement, d'observer les lieux qu'elles fréquentent et la manière dont elles s'occupent.

Dans le choix des documents, on portera une attention spéciale aux volumes attrayants, récents, aux nouveautés très populaires. De plus, de nombreux romans aimés dans leur jeunesse sont réédités dans des éditions en gros caractères. Les livres écrits en gros caractères (Large Vision,

Éditions Laurence Olivier Four) sont une bénédiction pour les lecteurs souffrant d'une baisse de vision. Les préférences des personnes âgées portent sur les sujets suivants: romans, biographies, spiritualité, psychologie, religion, histoire, peinture.

Les prêts entre bibliothèques, particulièrement avec les bibliothèques spécialisées telles que l'Institut Nazareth et Louis Braille, s'avèrent un service indispensable pour répondre à des besoins spécifiques (livres-cassettes pour handicapés visuels).

d) Transport

Pour répondre à ces besoins, il faut une grande quantité de documents. Ces documents circulent d'un centre à l'autre. De plus, il faut s'assurer qu'il y a une rotation afin que les membres qui se rendent à la bibliothèque puissent avoir accès aux documents. Des frais de déplacement de \$2.00 par visite sont nettement insuffisants pour que le personnel puisse avoir une automobile ou voyager en taxi. Cela couvre tout juste les billets d'autobus. Or, cette solution n'est guère fonctionnelle compte tenu de la perte de temps et de la difficulté de transporter les volumes. Tout un éventail de possibilités, depuis le minibus fourni par la municipalité jusqu'au transport défrayé par l'Office des personnes handicapées, devront être étudiées afin de solutionner le problème.

CONCLUSION

Nous concluons en posant quelques questions quant à l'avenir d'un tel service. La pertinence du service de prêt aux personnes âgées justifie-t-elle les investissements que nous devons y consacrer? Sinon, comment rejoindre une grande partie de la population qui est dans l'impossibilité de profiter des services de la bibliothèque? Quelle doit être la part de la municipalité et la part des différents milieux dans le dossier?

Quelle place doit-on donner aux bénévoles? L'ampleur du travail exige une redéfinition des tâches et des responsabilités. Il faudra définir les champs d'activités du personnel permanent rémunéré ainsi que les tâches que l'on confiera aux bénévoles.

Il est essentiel de comprendre que les bénévoles ne sont pas des employés non rémunérés. Ils complètent par leurs activités les efforts des employés permanents; ils ne les remplacent pas et ne font pas double emploi avec eux. Parce que le bénévole a à coeur de mener à bien une tâche qu'il a choisie par souci d'être utile, il faudra prévoir un encadrement efficace, épanouissant et motivant.

BIBLIOGRAPHIE

Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. **Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager.** Rapport de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. Québec, 1987.

Mes bénévoles: Une approche humaine et efficace du bénévolat. F.Q.C.C.L., 60 p., s.d.

Pyramide des besoins de Maslow et troisième et quatrième âge. Extrait du mouvement de préparation à la retraite. Session de formation aux bénévoles. 1985. p. 14 et ss.

Mahler, Afdam. **Redonner vie à la vieillesse.** Santé du monde. Organisation mondiale de la Santé. Mars 1982, p. 3.

Un nouvel âge à partager. Résumé de la politique du Ministère des Affaires sociales à l'égard des personnes âgées. 1985. 28 p.

Valorisation de soi au troisième âge. Extrait du mouvement de préparation à la retraite. Session de formation aux bénévoles. 1985. p. 14 et ss.



LA MAGNÉTOTHÈQUE, UNE BIBLIOTHÈQUE SPÉCIALISÉE

L'acte de lire est tellement habituel qu'on le tient pour acquis jusqu'au moment où on en est privé. Pour plus de 50 000 de nos concitoyennes et concitoyens, l'acte de lire est impossible ou très difficile à cause d'une mauvaise vision. Pour eux, le livre-cassette peut prendre la relève. La Magnétothèque, fondée en 1976, a pour but de répondre aux besoins de lecture des personnes handicapées de la vue du Québec, que ce soit pour leur travail, leurs études, leurs loisirs, etc.

LA MAGNÉTOTHÈQUE ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Les services de La Magnétothèque prolongent ceux des bibliothèques municipales. Lorsque celles-ci ne disposent pas des ressources documentaires ou de l'expertise technique requise, elles recourent aux moyens mis à leur disposition par d'autres bibliothèques ou par des services régionaux et provinciaux spécialisés. C'est ainsi qu'on réfère les personnes handicapées de la vue à La Magnétothèque.

DES FONCTIONS DIFFÉRENTES...

Le service de bibliothèque de La Magnétothèque agit à la manière d'une bibliothèque ordinaire. La fonction d'acquisition est sans doute sa principale distinction.

Des acquisitions qu'on fabrique

Pour répondre aux besoins exprimés par ses usagers, La Magnétothèque doit continuellement enregistrer de nouveaux titres. Les livres-cassettes sont réalisés par des bénévoles



Les best-sellers québécois occupent une bonne place dans la collection de La Magnétothèque. Ici, madame Francine Noël (au centre) discute de son livre **Myriam première** avec quelques usagers.

voles dans les studios de Québec et de Montréal. Dans chaque studio, un personnel rémunéré assure le recrutement, la formation, la motivation et la supervision des bénévoles. Le recours aux bénévoles rend le service financièrement possible. Il donne aussi accès à une palette de spécialistes dans tous les domaines de la connaissance: biologistes, informaticiens, comédiens, juristes, etc.

L'acquisition de nouveaux titres à La Magnétothèque est un processus plus complexe, plus long et plus coûteux que placer une commande chez un libraire agréé.

Des prêts à distance

Les usagers de La Magnétothèque (ils sont actuellement plus de 5000)

n'ont pas à se déplacer pour emprunter leurs livres-cassettes ou faire enregistrer de nouveaux titres. De partout au Québec, ils peuvent joindre sans frais le service de bibliothèque au siège social à Montréal. Les cassettes leur sont expédiées en franchise postale. Chaque prêt est consenti pour une période d'un an et peut être renouvelé sur demande. Il n'y a pas de limite quant au nombre d'ouvrages qu'un usager peut emprunter simultanément. Chaque titre de la collection peut faire l'objet d'autant de copies-cassettes qu'il y a de demandes.

Des bandes qu'on reproduit et qu'on conserve

Les quelque 18 000 bandes originales de la collection sont entreposées en un lieu sûr fourni par la Bibliothè-

que nationale du Québec. Ce sont des copies conformes conservées à La Magnétothèque qui servent à produire les dizaines de milliers de cassettes prêtées chaque année aux usagers: 52 000 en 1987.

Des journaux qu'on diffuse chaque jour

Chaque jour, sans interruption, le Service radiophonique de lecture de La Magnétothèque diffuse le contenu des journaux et périodiques à partir d'un studio aménagé à cette fin. Ce service, également assuré par des bénévoles, est acheminé gracieusement par les divers câblodistributeurs du Québec. On estime à 25 000 le nombre des personnes handicapées desservies.

... UN PROBLÈME IDENTIQUE: LE SOUS-FINANCEMENT

Malgré l'importante participation bénévole, un financement adéquat demeure la principale préoccupation des administrateurs de La Magnétothèque en vue d'atteindre leurs objectifs. En 1988-1989, c'est un montant de 900 000\$ qu'il faudra trouver. Les problèmes de financement rencontrés par La Magnétothèque s'inscrivent dans le contexte de la situation financière précaire des bibliothèques publiques au Québec. Certes, le ministère des Affaires culturelles «contribue au rayonnement de La Magnétothèque» en lui versant une subvention annuelle de fonctionnement. Mais, pour pallier l'insuffisance de cette contribution, La Magnétothèque doit organiser une souscription annuelle. Ironiquement, cette présence dans les médias a davantage servi à recruter de nouveaux usagers, chacun avec ses besoins réels et pressants, qu'à recueillir des fonds. Il semble bien que les valeurs véhiculées par La Magnétothèque relèvent d'un élitisme qui compétitionne mal avec d'autres valeurs beaucoup plus proches des gens.

En enregistrant les livres demandés par ses usagers, La Magnétothèque leur donne voix au chapitre, assure la meilleure adéquation entre les besoins exprimés et les ressources disponibles et monte une collection utile et vivante. Il lui faudra bien un jour trouver le financement adéquat pour jouer **pleinement** son rôle de bibliothèque spécialisée pour nos concitoyens aveugles. **Pour eux aussi, l'acte de lire doit devenir un acquis!**



Photo Paul Labelle Photographie inc.

Chaque jour, des dizaines de bénévoles viennent enregistrer les livres demandés par les usagers ou leur lire les journaux au Service radiophonique de La Magnétothèque.

OUVERT 7 JOURS
JUSQU'À 21 H

Champigny

Librairie Champigny inc.
4474, rue Saint-Denis
Montréal

Ⓣ Mont-Royal
844-2587



LE BIBLIOSERVICE MULTILINGUE AU QUÉBEC: SERVICE OFFERT AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTRÉAL

Créée en 1902, la Bibliothèque municipale de Montréal joue un rôle important dans le domaine de la diffusion de l'information et de la promotion active de la lecture auprès des Montréalais. Actuellement, le réseau comprend 24 bibliothèques, (23 succursales et une bibliothèque centrale), une Cinémathèque, une Phonothèque et un bibliobus, mettant à la disposition du public une importante collection comprenant près de 2 200 000 documents imprimés, 3 950 abonnements de périodiques, 174 600 microdocuments et 126 150 documents audiovisuels.

Par ailleurs, la Bibliothèque municipale de Montréal cherche par divers moyens, à procurer aux communautés culturelles un meilleur accès à leur patrimoine linguistique et culturel. Depuis 1976, suite à une entente entre le gouvernement du Québec et le biblioservice multilingue de la Bibliothèque Nationale du Canada, la Bibliothèque municipale de Montréal assure la distribution et la rotation d'une collection comprenant près de 25 440 documents (19 690 pour adultes et 5 750 pour enfants) en 25 langues différentes (Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Estonien, Finlandais, Gallois, Grec, Hindi, Hongrois, Islandais, Italien, Japonais, Néerlandais, Norvégien, Ourdou, Pendjabi, Polonais, Portugais, Russe, Slovaque, Suédois, Tchèque, Ukrainien, Vietnamien) auprès des bibliothèques publiques du Québec.

FINANCEMENT ET COÛT DES OPÉRATIONS DU SERVICE

La Bibliothèque municipale de Montréal reçoit annuellement une subvention du ministère des Affaires culturelles, spécifique à ce service. En 1987, celle-ci était fixée à 12 000\$. Quant aux coûts d'opération, attribués essentiellement à l'allocation

des ressources humaines, nous les estimons à 39 300\$. La Ville de Montréal assume le différentiel des coûts d'opération, soit près de 30 000\$. La Bibliothèque municipale de Montréal souhaite que le ministère des Affaires culturelles soutienne davantage financièrement ses activités dans ce secteur. La Bibliothèque pourrait porter le statut de bibliothèque-ressource dans le domaine de la diffusion des collections multilingues pour le réseau québécois de bibliothèques publiques. Rappelons que ce souhait respecte essentiellement l'une des nombreuses recommandations de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec (Commission Sauvageau).

FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Depuis le 4 novembre 1983, une procédure uniforme pour l'emprunt et le retour de livres au centre de dépôt, a été mise sur pied pour toutes les bibliothèques participantes du Québec. La durée maximale des dépôts est de six (6) mois. Les bibliothèques font part de leurs besoins sous forme de quantités désirées, en faisant parvenir un bordereau de commande prévu à cette fin.

De plus, la Bibliothèque municipale de Montréal assure la gestion d'un système de rappel pour la rotation des lots, les livres remis en retard par les lecteurs et le contrôle des pertes. Les bibliothèques participantes qui ne relèvent pas administrativement de la Bibliothèque municipale de Montréal doivent assumer les coûts du transport pour la cueillette et le retour des dépôts ainsi que les coûts estimés pour les pertes de livres par leurs usagers.

Au cours de l'année 1987, 48 bibliothèques publiques du Québec ont

emprunté 17 834 livres (14 265 adultes, 3 569 enfants).

PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis janvier 1987, la Bibliothèque municipale de Montréal a établi une méthode prévisionnelle des ressources humaines en fonction des demandes de dépôts et des retours de documents à son centre provincial. Le profil des transactions avec les diverses bibliothèques participantes peut être facilement représenté par des cycles annuels; il est donc possible, à partir des taux de production, de connaître les niveaux de ressources requises.

ENTRETIEN ET RÉPARATION DE LA DOCUMENTATION

Au cours de l'année 1989, la Bibliothèque municipale de Montréal projette d'établir une politique relative à l'entretien de la documentation. Les critères et les procédures seront définis en fonction des ressources disponibles et des procédures établies pour les collections de référence de la Bibliothèque centrale.

BESOINS DES LECTEURS

Afin de connaître les besoins des lecteurs la Bibliothèque municipale de Montréal établit à chaque année des profils d'utilisation de la collection par langues offertes, pour chacune des bibliothèques participantes. Par ailleurs, elle compile les données statistiques relatives à la demande réelle des bibliothèques et au taux de réponse du centre régional auxdites réponses. Ainsi la Bibliothèque municipale de Montréal est en mesure de connaître les besoins potentiels non satisfaits en cours d'année. Par ailleurs, elle suit régulière-

ment l'évolution de la demande, soit à tous les quatre mois. Enfin, elle recueille tous les commentaires pertinents au choix de la collection manifestés par les usagers à leur bibliothèque locale.

DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

La Bibliothèque municipale de Montréal reçoit une fois par année de nouvelles ressources documentaires. Ces acquisitions annuelles sont de l'ordre de 2 200 documents environ (voir le tableau en annexe). La collection est composée de biographies, de romans et des documents sur divers sujets destinés au public jeunes et adultes. Ces nouveaux documents sont habituellement reçus au mois de novembre, suite à une demande signifiée au mois de février précédent. L'analyse documentaire et la classification de cette collection est assurée par la Bibliothèque Nationale du Canada. De telle sorte que les envois annuels sont accompagnés de fiches catalographiques, afin de permettre une meilleure exploitation (contrôle, référence, inventaire, etc.) de ladite collection.

NON-CORRÉLATION ENTRE L'INVENTAIRE DE LA COLLECTION ET LE TAUX DE DEMANDE

La principale contrainte à laquelle la Bibliothèque municipale de Montréal est confrontée consiste en l'insuffisance des acquisitions annuelles de livres provenant de la Bibliothèque Nationale du Canada.

En effet depuis 1983, on constate que le nombre de bibliothèques participantes a augmenté considérablement soit de l'ordre de 14%. Parallèlement, le nombre de prêts de livres a augmenté du même ordre de grandeur soit environ 12% pour la même période pré-citée. Par ailleurs faute de ressources documentaires suffisantes, la Bibliothèque municipale de Montréal doit depuis 1986, plafonner le nombre de bibliothèques participantes.

De plus on peut remarquer au tableau (en annexe) que le taux d'acquisition relatif à l'inventaire décroît de façon importante, passant de 11,34% (en 1983) à 8,9% (en 1987), soit une baisse de l'ordre de 21,5%. On doit en conclure que la Bibliothèque Nationale du Canada ne parvient pas jusqu'à maintenant à assurer l'enri-

chissement des collections en corrélation avec le taux d'augmentation de nos besoins. Il n'en reste pas moins que la Bibliothèque Nationale du Canada a consacré des efforts respectables afin de répondre plus adéquatement aux demandes annuelles de la Bibliothèque municipale de Montréal. (1983; réponse de l'ordre de 40% — 1987; réponse de l'ordre de 66%).

À partir du même tableau, on remarquera qu'il y a stagnation du nombre moyen de livres prêtés par bibliothèque. Cela n'est aucunement relié à une diminution de la demande de services de la part des usagers. Au contraire, on doit attribuer cette caractéristique au fait que le centre provincial est obligé de différer dans le temps ou de refuser plusieurs demandes faute d'un inventaire suffisant.

D'ailleurs au cours de l'année 1988, on prévoit une importante augmentation des dépôts de l'ordre de 32%. Ainsi il sera de plus en plus difficile de répondre adéquatement à la demande des bibliothèques municipales du Québec.

Toutefois nous pouvons souligner que suite à l'initiative de la Bibliothèque municipale de Montréal, la Bibliothèque Nationale du Canada étudie, dans le cadre de la planification de ses nouvelles orientations, la création d'un conseil consultatif national dès 1990. Ce dernier permettrait d'assurer la participation des centres provinciaux à la gestion et au développement du Biblioservice multilingue. De telles modalités devraient permettre de ré-examiner à la hausse l'approvisionnement des collections multilingues.

ANNEXE

BIBLIOSERVICE MULTILINGUE STATISTIQUES D'UTILISATION DE LA COLLECTION

ANNÉE VARIABLE	1983	1984	1985	1986	1987
Nombre de bibliothèques participantes	42	43	43	45	48
Inventaire	16 749	19 007	21 757	23 251	25 442
Acquisitions	1 900 11,34%	2 600 13,7%	2 750 12,6%	1 649 7,09%	2 273 8,9%
Nombre de livres demandés par la Bibliothèque municipale de Montréal	4 750 40%	6 075 43%	6 350 43%	3 050 50,06%	3 450 66%
Nombre de livres prêtés	15 745	15 028	18 395	18 383	17 834
Nombre moyen de livres prêtés par bibliothèque	375	349	428	408	372
Inventaire/nombre de bibliothèques participantes	399	442	506	517	530

RENAUD BRAY

Jusqu'à minuit !

Sept soirs par semaine!

5219, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

342-1515

LES CLIENTÈLES PARTICULIÈRES D'APRÈS LES DONNÉES DISPONIBLES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Précisons d'abord que les données dont il est question ici sont tirées des enquêtes annuelles fournies par les bibliothèques publiques pour l'année 1987. Ces statistiques sont très partielles et il faut bien s'en tenir aux seules informations pour le moment disponibles. Seules deux questions portent directement ou indirectement sur le sujet, pour le moment.

DOCUMENTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES

Afin de donner une meilleure idée de la situation dans l'ensemble des bibliothèques publiques, il y a lieu de présenter séparément les données des bibliothèques non spécialisées puis, ensuite, celles de l'Institut Nazareth et Louis Braille, de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) et de la Magnétothèque.

Présentement, 118 bibliothèques publiques possèdent un total de 47 130 livres en gros caractères. Quant aux livres parlés, 48 bibliothèques en ont un total de 7 443. Les livres en braille, au nombre de 179, se retrouvent dans vingt-trois bibliothèques. Le nombre de prêts aux personnes handicapées visuelles se chiffrent à 16 390; cependant, je dois souligner que dans certains cas, ce type de prêt n'a pas été compilé séparément de telle sorte que cette donnée est inférieure à la réalité. Enfin, précisons que seulement 10 bibliothèques mettent des appareils de lecture à la disposition des personnes handicapées visuelles.

L'Institut Nazareth et Louis Braille, pour sa part, dispose de 4 000 livres parlés, de 12 500 titres de livres en braille et de 200 livres en gros caractères. Elle met des appareils de lecture à la disposition des personnes handicapées visuelles et a effectué 22 654 prêts en 1987. De son côté, la bibliothèque de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) compte 7 550 titres de livres sur cassettes dont 1 550 en langue française. Il faut souligner qu'en moyenne 20 copies de chaque titre sont disponibles. Les livres en braille se chiffrent à 10 000 titres exclusivement en anglais, ceux en français ayant été cédés à l'Institut Nazareth et Louis Braille. Enfin, la seule donnée dont nous disposons présentement en ce qui concerne la Magnétothèque, nous permet d'affirmer qu'au 31 mars 1987, elle possédait 3 533 livres parlés.

PRÊTS MASSIFS

La question sur les prêts massifs dans l'enquête annuelle portent indirectement sur les clientèles particulières en ce sens qu'il s'agit d'usagers potentiels des bibliothèques publiques mais qui sont rejoints d'une façon particulière dans leur propre milieu. La compilation des données disponibles à ce sujet donne les résultats apparaissant au tableau qui suit:

PRÊTS MASSIFS

	Écoles	Foyers	Hôpitaux	Terrains de jeux	Prisons	Garderies	Autres
Nombre de bibliothèques prêteuses	33	37	11	23	2	23	23
Nombre de prêts effectués	65 744	30 785	3 434	5 719	760	12 756	43 329

Si on fait le total, on constate que 162 527 prêts ont été effectués par les bibliothèques publiques sous forme de prêts massifs.

Il convient de préciser en terminant que nous ne possédons pas de données sur les services dispensés aux clientèles spéciales par les bibliothèques centrales de prêt. Cette lacune devrait cependant être corrigée l'an prochain, du moins en partie. On peut déplorer aussi le fait qu'aucune information précise n'existe au ministère des Affaires culturelles quant aux services de bibliothèques publiques aux communautés culturelles et aux autochtones. Cependant, si l'on excepte les services offerts par la Bibliothèque municipale de Montréal à certaines communautés culturelles, on peut déjà affirmer, grâce aux contacts que nous avons aux quatre coins du Québec, que ce type de services n'est pas tellement développé présentement.

Denys Munger



Librairie
emarc
inc

UN RESEAU DE SERVICES DANS UN RESEAU DE LIBRAIRIES

UN CHOIX TRES ETUDIE EN TOUTES DISCIPLINES
DES STRUCTURES SOLIDEMENT ETABLIES DEPUIS DES DECENNIES
UN PERSONNEL ACCUEILLANT, DYNAMIQUE ET COMPETENT
DES SERVICES L'OFFICE PERSONNALISE
LA COMMANDE SPECIALE
ETC...

LA GRANDE LIBRAIRIE RÉGIONALE
Montréal: 1691 est, FLEURY (514) 384-9920

ET 6 AUTRES LIBRAIRIES AGRÉÉES

GALERIES DE HULL · CARREFOUR DE L'ESTRIE
COMPLEXE DESJARDINS · CENTRE D'ACHATS DUVERNAY
PROMENADES SAINT-BRUNO
CARREFOUR DU NORD A SAINT-JÉRÔME

À VOTRE SERVICE
DEPUIS
1946

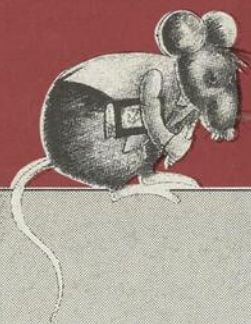
PERIODICA
INC.

AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY

- Entreprise canadienne-française.
- Service professionnel d'abonnement.
- Gestion informatisée.
- Service personnel aux collectivités.

1155, avenue Ducharme, Outremont, Qué., H2V 1E2
C.P. 444, Outremont, Qué., H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468 Téléx: 05-25134
Pour le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431

La dernière passion des rats de bibliothèque



Conçu par des bibliothécaires pour des bibliothécaires, multiLIS intègre une multitude de fonctions avant-gardistes. Il donne à tout moment une vision précise de la situation: aux gestionnaires, aux préposés et aux usagers.

Toutes les fonctions sont intégrées à partir d'une même banque de données où elles vont à la fois puiser et verser de l'information. Vous avez donc un contrôle absolu de toute la gamme des opérations.

Les usagers, eux, sont ravis, car multiLIS est accessible aux petits rats comme aux grands érudits, selon leur capacité d'utilisation.

- Système automatisé véritablement intégré, développé par l'université du Québec à Montréal
- Interaction avec l'utilisateur, unique en son genre
- Six fichiers d'autorités en accès direct
- Catalogage en format régulier ou en format MARC intégral
- Acquisitions, prêts, recherche (booleenne, troncature)
- Production de rapports et statistiques
- Multilingue
- Fonctionnalité «réseau»
- Pour petites ou grandes bibliothèques, spécialisées, publiques ou académiques
- multiLIS opère sur toute une gamme d'ordinateurs
 - les ordinateurs VAX de Digital
 - les TOWER 32 de NCR
 - et plusieurs autres équipements qui utilisent le système d'exploitation UNIX system V

Malgré ses caractéristiques avant-gardistes, multiLIS est peu coûteux et ne requiert pas d'analyste sur place pour son entretien.

Les experts sont unanimes: multiLIS est largement en avance sur la concurrence. C'est d'ailleurs le premier système en importance au Canada et le cinquième en Amérique du Nord. Demandez une rencontre d'information sur multiLIS; vous verrez: c'est passionnant!

Écrivez-nous:

multiLIS
Groupe Sobeco Inc.
Édifice Sobeco
505, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec H2Z 1Y7

Ou appelez-nous à frais virés au
(514) 878-9090.

multiLIS
Un service de Sobeco

PS
9553
E19M37
1981

Beauchemin,
es, 1941-

Le Matou: roman / Yves Beauchemin
Montréal: Québec / Amérique,
COP. 1981

583 p.; 23 cm.-
(collection Littérature d'A